

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/02/30

Objet : 30 - Signature d'un contrat de cession dans le cadre de Festi'Vire le 15 juin 2024

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 Février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser la 9ème édition de Festi'Vire,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession pour le spectacle « Show case plateau multi artistes » avec :

. TEMPO ANIMATIONS (E.I) – 1, la Percherie - 50810 La Barre de Semilly – pour un montant de 28 485 € TTC (dont acompte de 9 500 € TTC à signature du contrat) dans le cadre de la 9ème édition de Festi'Vire qui aura lieu le samedi 15 juin 2024.

Fait à Vire Normandie, le 29 février 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20240304-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024

Publication : 04/03/2024

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



Nicole DESMOTTES

